

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-975

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	15 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de réduire de 15 000 000 d'euros les crédits affectés à intégration et accès à la nationalité française (10 000 000 € au titre de l'action n° 12 du programme 104 relative aux actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière et 5 000 000 € au titre de l'action n° 16 du programme 104 relative à l'accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants) pour les réaffecter à l'action pour la lutte contre l'immigration irrégulière.